

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :  
Mardi 08 juillet 2014 à 20 H 30

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.  
Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,

Philippe DUBOIS

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ N°2014-07-08-01 : Approbation du compte rendu du 10 juin 2014
- ✓ N°2014-07-08-02 : Contrat départemental de développement solidaire sur le territoire de Richelieu
- ✓ N°2014-07-08-03 : Diagnostic énergétique de maisons en location : étude de devis
- ✓ N°2014-07-08-04 : Contrat de fourniture de gaz
- ✓ N°2014-07-08-05 : Site internet : contrat de maintenance et création d'une carte interactive
- ✓ N°2014-07-08-06 : Salle des fêtes : condition et tarif pour une location de 15 jours consécutifs
- ✓ N°2014-07-08-07 : Ramassage des animaux errants : étude de la convention avec la société Fourrière Animale 37
- ✓ N°2014-07-08-08 : Questions diverses

**Séance du 08 juillet 2014**

L'an deux mil quatorze, le 08 juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 juillet 2014, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Éric DEVIJVER, Françoise MANCEAU, Alain MONTAS, Marie-Rose MÉRON, Raymond LAMBESEUR, Arlette ARNAULT, Pierre LEFEVRE, Olivier DESMÉ, Dominique DARDENTE, Cynthia DIEU-COURRÈGES,

Etaient excusés : Catherine JEAN, Paul KAELBEL, Éric NAVARRE,

Était absent : Francisco LUCIO-DOMINGUEZ,  
Olivier DESMÉ a été élu secrétaire de séance.

Catherine JEAN a donné pouvoir pour la représenter, parler et voter en son nom à Cynthia DIEU-COURRÈGES.

Paul KAELBEL a donné pouvoir pour la représenter, parler et voter en son nom à Olivier DESMÉ.

Éric NAVARRE a donné pouvoir pour la représenter, parler et voter en son nom à Arlette ARNAULT.

**DELIBERATION N°2014-07-08-01**  
**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 JUIN 2014**

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 10 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N°2014-07-08-02**  
**CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE**  
**SUR LE TERRITOIRE DE RICHELIEU**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le contrat départemental de développement solidaire du territoire de Richelieu pour la période de 2014, 2015 et 2016 avec une application annuelle par avenant. Il propose de positionner la commune de Chaveignes pour 2015 en proposant un projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander un fonds d'intervention local de 20 000 Euros pour le financement des travaux de voirie Allée de Verrières et Chemin Route de Tours pour un montant de 55 000 Euros HT

**DELIBERATION N°2014-07-08-03**  
**DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE MAISONS EN LOCATION : ETUDE DE DEVIS**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis relatifs à la réalisation de diagnostic énergétique de deux maisons en location appartenant à la commune :

Entreprise E-MAIDIAG .....	191.25 Euros HT
Entreprise BC2E .....	221.57 Euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier cette prestation à E-MAIDIAG pour un montant HT de 191.25 Euros.

**DELIBERATION N°2014-07-08-04**  
**CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des conditions du contrat communal multi-sites proposé par Primagaz pour les maisons sises rue et allée du Gué Roger pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature du contrat. A chaque site, les prix du gaz et de l'abonnement mensuel seront facturés aux locataires des logements communaux et seront définis en fonction de la performance énergétique du logement et sous réserve de la fourniture des documents justifiant de ladite performance. Tout nouveau site pourra bénéficier des mêmes conditions sous réserve de la signature d'un contrat énergie avec Primagaz.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter les conditions du contrat communal multi-sites proposé par Primagaz pour les maisons sises rue et allée du Gué Roger pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature du contrat. Il autorise le maire à signer tout document et éventuels avenants pour l'ajout de logements communaux se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION N°2014-07-08-05**  
**SITE INTERNET**  
**CONTRAT DE MAINTENANCE ET CREATION D'UNE CARTE INTERACTIVE**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis relatifs au site interne, un pour le contrat de maintenance et un pour la création d'une carte interactive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les devis de l'Entreprise MWEBIUS soit :

- ✓ Création d'une carte interactive : 150 Euros
- ✓ Maintenance du site de la mairie du 01/09/2014 au 31/08/2015 : 240.00 Euros
- ✓ Assistance 01/09/2014 au 31/08/2015 : en attente

**DELIBERATION N°2014-07-08-06**  
**SALLE DES FETES**  
**CONDITION ET TARIF POUR UNE LOCATION DE 15 JOURS CONSECUTIFS**

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal d'une demande spécifique de location de la salle des fêtes d'une durée de 15 jours pour des activités de 9 h 30 à 17 h 30 auprès d'environ 12 enfants handicapés avec 19 moniteurs et 4 personnes en cuisine. Les repas de midi seront pris sur place et le soir, seuls les moniteurs mangeront à la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la location de la salle des fêtes du 05 au 19 juillet 2015 pour l'accueil pour des activités de 9 h 30 à 17 h 30 auprès d'environ 12 enfants handicapés avec 19 moniteurs dans les conditions suivantes :

- ✓ La salle devra être libre le jour du mardi 14 juillet 2015
- ✓ Le prix de la location pour toute la durée de séjour sera de 1 200.00 Euros

**DELIBERATION N°2014-07-08-07**  
**RAMASSAGE DES ANIMAUX ERRANTS**  
**ETUDE DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE FOURRIERE ANIMALE 37**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la convention de récupération d'animaux errants établie par la Fourrière Animale 37 qui propose de facturer les frais de récupérations, de pension, de consultation chez le vétérinaire aux propriétaires identifiés. Au cas où le propriétaire refuse de récupérer l'animal, refuse de payer ou reste introuvable, l'entreprise facture à la mairie. A ce jour, la mairie se charge de la recherche des maîtres (via les sites internet spécialisés et l'affichage d'annonce) et de l'entretien de l'animal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter les clauses de la convention de récupération d'animaux errants établie par la Fourrière Animale 37 et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION N°2014-07-08-08**  
**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la réunion prévue le 24 juillet à 16 h : réunion avec les maires, conseil général sur les contrats territoriaux
- de la réunion prévue le 24 juillet à 18 h avec l'ADAC qui doit présenter son rapport sur la voie verte
- de la réunion prévue le 17 juillet avec M. Laurent BAUMEL, député
- du diagnostic établi par la direction départementale des territoires sur l'inondation due au Mâble entre le 17 et 19 juin 2013
- du départ de M. BARRIER Charles, interlocuteur privilégie pour ERDF, remplacé par M. Roland SCOUPPE
- du parcours pédestre prévu pour le 14 juillet

Il est présenté le bilan de l'année 2013 du SIAEP de la Région de Courcoué, un compte-rendu des différentes commissions de la communauté de communes du Pays de Richelieu (Voie verte - matériel communautaire et services publics locaux)

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.